

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2011**

L'an deux mil onze, le vingt quatre février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 15 février 2011

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique PIGEON-MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Marie-Louise CHRISTOPHEL (procuration à Catherine DUPONT)

Secrétaire de séance : Jean-Bernard ALLAN

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès verbal du 20 Janvier 2011.**

Le procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2011 est adopté avec 11 voix pour et abstention, et signé.

## **II) Affaires Financières**

### **➤ Remboursement double paiement client Funiculaire (n°09/2011)**

Monsieur le Maire expose qu'un client du Funiculaire, la société Espace Tourisme, s'est vu par erreur facturer 2 fois le voyage réalisé le 12 septembre 2010.

En effet, celui-ci a d'une part réglé la prestation le jour même sur place. D'autre part, la Régie des Remontées Mécaniques a par erreur, établi une facture et un titre pour cette même prestation. Enfin, ce titre a été à nouveau par erreur, payée à réception par le client qui de ce fait à réglé 2 fois la prestation.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil de rembourser ce client de son 2<sup>ème</sup> règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la Régie des Remontées Mécanique remboursera au client, les 319€ indument perçus de la part d'Espace Tourisme.

### ➤ **Carte Ambassadeur Funiculaire (n°10/2011)**

Monsieur le Maire rappelle les débats de l'an dernier concernant la création d'une carte ambassadeur permettant aux habitants du Plateau d'avoir des conditions préférentielles sur l'utilisation du Funiculaire à condition qu'ils voyagent avec des personnes payant leur billet.

Il donne donc lecture d'une proposition d'article qui présentera aux habitants le fonctionnement de cette carte ambassadeur.

"Vous êtes habitant du plateau des Petites Roches, vous connaissez notre Funiculaire, vous l'avez déjà emprunté.

Vous recevez des amis, de la famille et désirez les emmener au Funi mais vous hésitez car vous ne voulez pas repayer pour quelque chose que vous connaissez déjà...vous abandonnez cette idée.

**La carte ambassadeur** est faite pour vous, celle-ci vous permettra de voyager gratuitement sur le funiculaire à condition d'être accompagné par au minimum, une personne payant le tarif normal.

Il vous suffira lors de votre passage en caisse de présenter votre carte et l'on vous remettra en échange un billet offert (contre au minimum l'achat d'un billet au tarif normal).

#### **Condition d'obtention de la carte :**

Se présenter aux horaires d'ouverture en mairie de St Hilaire avec une photo récente d'identité, un justificatif de domicile (facture EDF, Telecom, eau, feuille d'imposition). Avoir plus de 18 ans et résider sur l'une des trois communes du plateau St Pancrasse St Hilaire, St Bernard.

Cette carte est nominative et ne peut être prêtée.

Fin de validité au 31 décembre 2011.

Nota : la carte ne pourra être utilisée le week-end de la coupe Icare."

Madame PIGEON-MENZEL souligne que ce dispositif est une très bonne initiative mais souhaiterait qu'il s'applique également au moins de 18 ans afin que les familles puissent profiter au complet de cet avantage.

Le Président de la Régie expose que le dispositif a été pensé dans cette configuration de manière à le tester, et à mesurer l'impact qu'il aura. Il n'est pas exclu que l'an prochain le dispositif puisse être étendu au moins de 18 ans, mais à l'heure actuelle, sans données de base, il semble plus sage de commencer doucement et d'aller vers une évolution du dispositif si les résultats sont concluants et le permettent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 voix pour et 1 abstention de valider la création de cette carte ambassadeur dans les conditions présentées dans l'article proposé ci-dessus.

### ➤ **Tarif promotionnel « Mai toi au Vert » pour les Gîtes Communaux (n°11/2011)**

Monsieur le Maire expose que les Gîtes de France propose de faire une campagne de publicité avec un tarif promotionnel pour les locations de gîtes ruraux (= familiaux) sur la semaine du 7 au 14 Mai 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette campagne promotionnelle « Mai toi au Vert » et de voter un tarif à 200€ pour la semaine du 7 au 14 Mai 2011.

## ➤ **Débat d'Orientation Budgétaire DOB (Régie des Remontées Mécaniques, Commune, Eau et Assainissement)**

Monsieur le Maire introduit les débats en rappelant que la commune ayant moins de 3500 habitants, il n'est pas tenu d'organiser un DOB, mais qu'il estime cela nécessaire pour une bonne compréhension des enjeux par chacun des élus.

Par ailleurs, il précise que jusqu'à il y a 2 ans, les budgets de la commune et de l'eau étaient en phase de désendettement et relativement aisés à tenir. Depuis, nous sommes entrés dans une période de "vache maigre" du fait notamment :

- de la baisse importante des aides que le Conseil Général, le Conseil Régional et l'État accordaient antérieurement
- que les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que l'inflation (carburant et autres énergies notamment) alors que les recettes elles augmentent moins vite.

De plus, la latitude du conseil pour agir sur les recettes est faible puisque

- la commune est fortement tributaire des dotations de fonctionnement apportées par l'État, et celles de solidarité apportées par le Conseil Général et la CCG,
- la recette apportée par l'impôt n'apporte que 1/3 des recettes annuelles communales.

Monsieur Patrick BARTCZAK, membre de la commission finance, présente et commente les documents de préparation budgétaire. Les élus débattent des propositions faites et notamment :

- Régie des Remontées Mécaniques (RM) : Il est souligné que l'équilibre du budget ne peut être fait que par le versement d'une subvention communale. Or cela apparaît seulement depuis 2 ans, du fait que l'ensemble des dépenses réalisées pour les RM sont intégralement imputées au budget des RM, ce qui n'était pas le cas antérieurement. La subvention communale existait donc mais de manière non visible.
- Eau et Assainissement : Monsieur le Maire donne son avis sur certaines hypothèses budgétaires présentées qui prévoiraient des subventions communales pour aider au financement des travaux sur les réseaux et les stations d'épuration sur les 3 années à venir. Il estime que philosophiquement, il est anormal que la consommation des gros utilisateurs d'eau ne soit pas intégralement payée par eux et soit subventionnée indirectement par l'impôt. Il souligne que ces potentielles subventions obligerait donc la commune à souscrire des emprunts pour financer ses projets de travaux. Il ajoute qu'au vu des simulations financières, l'aide communale ne permettrait de limiter le prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini TTC qu'à 5.51 € au lieu de 6.67 €. Soit 1.16€ ce qui représente finalement peu pour l'utilisateur.

Monsieur MONNOT relativise la notion de "peu" car c'est 1.16€ multiplié par le nombre de m<sup>3</sup> annuel d'un foyer et ce sur la durée des emprunts soit 20 à 30 ans. Les élus sont invités à approfondir ces réflexions d'ici la prochaine réunion.

- Commune : Suite aux échanges entre les élus et compte tenu des fortes augmentations nécessaires sur le tarif de l'eau, le Maire proposera sans doute de ne pas modifier les taux d'imposition cette année.

Les votes des BP 2011 Communal, Eau et Assainissement, et de la Régie des Remontées Mécaniques seront effectués lors de la prochaine séance. Les élus sont invités à poser leurs questions dans l'intervalle à Messieurs le Maire, MONNOT et BARTCZAK ou à Solange BONNAIMÉ.

Monsieur le Maire remercie Messieurs MONNOT et BARTCZAK, ainsi que Solange BONNAIMÉ, pour le travail qu'ils ont réalisé, et félicite M. BARTCZAK pour sa présentation de ce soir.

### III) Travaux

#### ➤ Travaux en forêt communale – Destination des coupes 2011 (n°12/2011)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2011 dans les forêts relevant du Régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2011, au martelage des coupes désignées ci-après
- ✓ de préciser leur destination à savoir la vente

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle	Vente de bois façonnés	Destination vente	Délivrance	Observation
Coupe réglée	6	Oui			Vente et exploitation groupée

#### ➤ Réseaux d'eau potable et d'assainissement – Demande de subvention (n°13/2011)

Monsieur le Maire rappelle que suite au schéma d'assainissement, la régie de l'eau va devoir engager en 2011 près de 200 000 € HT de travaux pour la remise en état du réseau d'assainissement.

De même, si les négociations avec l'Association des Services Généraux Communs continuent dans la voie actuelle, la commune récupérera prochainement la source Poirier. Le raccordement de celle-ci sur le réseau d'eau communal engendrera, d'après l'esquisse réalisée par le cabinet NICOT, des travaux d'un montant d'environ 340 000€ HT à réaliser sur 2011 également. Il faudra ajouter des travaux de remise en état de certaines installations ayant souffert du vandalisme des derniers mois (estimé à 40 000€HT).

Enfin, suite au départ des établissements les réseaux abandonnés d'assainissement notamment, vont devoir être neutralisés. En effet, le vandalisme commence à créer des désordres en aval du réseau, donc à l'entrée de la station d'épuration (estimation 20 000 €).

Pour l'ensemble de ces opérations, il serait nécessaire de demander l'aide du Conseil Général de l'Isère et de l'Agence de l'Eau pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers potentiels, des aides pour la réalisation des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement cités ci-dessus.

## ➤ **Point sur les projets en cours**

### ✓ ***Eau et Assainissement***

Monsieur le Maire expose qu'un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commandes est en cours de passation (120 000 € maximum sur 4 ans).

Ce marché permettra entre autres, de lancer dès son attribution les études détaillées nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'assainissement sur la base du diagnostic du schéma d'assainissement, ainsi que les travaux de modification du réseau d'eau potable suite à la rétrocession à la commune de la source Poirier.

Par ailleurs, un marché de travaux voirie et réseaux, à bons de commandes également (800 000 € maximum sur 4 ans) est en cours de préparation pour pouvoir commander la réalisation des travaux sur les réseaux lorsque les études seront faites et l'entretien de la voirie sur la commune.

A prévoir également :

- un marché pour l'entretien des stations d'épuration et du réseau d'eau. En effet, les contrats avec Véolia arrivent à terme en juin 2011,
- le diagnostic du réseau d'eau potable.

### ✓ ***Funiculaire***

La régie est en attente de réponse de la Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG) et du Conseil Général de l'Isère, concernant l'attribution de subvention pour la réalisation de la remise en état des ouvrages d'art de la voie du Funiculaire.

### ✓ ***Aménagement du camping***

Monsieur le Maire expose que la commande de la borne de vidange est en cours suite à l'appel d'offres passé l'été dernier.

Tout est mis en œuvre pour qu'elle soit opérationnelle cet été.

## ➤ **Travaux de rénovation toiture du Mille Club - Demande de subvention (n°14/2011)**

Monsieur le Maire expose que dans l'attente de la salle multi activité et compte tenu des demandes de salles qui sont en augmentation notamment depuis la fermeture des établissements, il serait bon de faire une remise en état à minima du Mille Club pour le prolonger encore quelques années.

Il propose donc que la couverture (dont zinguerie) et l'isolation de la toiture soient refaites. Un devis a été établi pour un montant d'environ 43 000 € TTC.

Sans engagement du Conseil Municipal sur la réalisation de ces travaux, le Maire souhaiterait pouvoir dans un premier temps solliciter des subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et la participation de la CCG puisqu'elle a la quasi propriété du RDC du Mille Club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de subvention et des participations auprès des organismes financeurs et/ou concernés.

### ➤ **Changement de la chaudière de la Mairie – Demande de subvention (n°15/2011)**

Monsieur le Maire expose que la chaudière de la Mairie est très ancienne. Vu le nombre de pannes qui s'accumulent il devient urgent de penser au remplacement de celle-ci. Le devis des travaux s'élève à 8 200€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention pour la réalisation de ces travaux.

## **IV) Administration Générale**

### ➤ **Recours contre BPS38 et M. GASNIER dans le cadre des travaux de la gare haute du Funiculaire (n°16/2011)**

Monsieur le Maire rappelle les désordres existants suite aux travaux réalisés par l'entreprise BPS 38 (Menuisier) dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagement de la gare haute du Funiculaire. Ces désordres n'ayant pas été résolus à ce jour, alors qu'ils étaient mentionnés au PV de réception, il est nécessaire d'engager une procédure contentieuse pour que la Régie des Remontées Mécaniques obtienne réparation.

L'architecte du projet, M. GASNIER, étant également en partie responsable de ses malfaçons et de leur non résolution, il doit également faire partie des personnes contre qui la Régie doit déposer un recours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour défendre les intérêts de la Régie des Remontées Mécaniques dans cette affaire et déposer les recours en référé et au fond correspondants.

### ➤ **Info sur création du Syndicat Énergie du Département de l'Isère**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°08/2011 du 20 janvier dernier, confirmant la décision de principe d'adhérer au futur syndicat d'électricité départemental.

La validation des statuts de cette nouvelle structure et sa création devraient avoir lieu courant février. Le Conseil sera invité courant mars à adhérer de manière officielle à cette nouvelle structure.

### ➤ **Office de Tourisme (OT)**

Monsieur le Maire rappelle l'information donnée lors du dernier Conseil et ajoute que la CCG s'interroge sur la légalité des subventions qu'elle verse aux Offices de Tourisme du Plateau et de Pontcharra. Dans ce contexte d'incertitude sur le devenir de ces financements, les 3 communes réfléchissent au devenir de l'OT du Plateau sur la forme à adopter pour sa gestion et sur les missions qu'il doit se voir confier pour répondre aux attentes des acteurs socioprofessionnels du plateau et des 3 communes.

Le coût de fonctionnement de l'OT a été estimé à 60 000 € par les élus qui travaillent sur la question. Ce coût est une estimation à minima avec 1.5 équivalent temps plein, hors coût des actions touristiques à mener. Sachant que dans le cadre de charges transférées, le montant de la

subvention actuellement versée par la CCG serait restitué aux 3 communes, il resterait à minima 37 000 € à financer par les 3 communes.

À suivre.

## **V) Urbanisme**

### **➤ PLU**

Une première réunion sur le zonage a eu lieu le 7 février dernier.

La prochaine aura lieu le 14 mars 2011 pour parfaire le projet de zonage et travailler sur le règlement.

L'enquête publique est prévue pour l'automne et approbation du PLU entre décembre 2011 et janvier 2012.

## **VI) Questions diverses**

### **➤ PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Monsieur MONNOT expose que le PCS est presque finalisé.

Une première présentation aux membres du poste de contrôle a eu lieu hier.

En avril prochain sera programmée une présentation destinée aux membres des conseils municipaux des trois communes du plateau.

En effet, il rappelle que cette démarche s'est déroulée en parallèle sur les trois communes du plateau. Et que ce choix a été fait afin que nous puissions mutualiser nos moyens et ressources en cas de problème. C'est pourquoi la base de données de chaque commune va être transmise aux autres. Il est à noter que ces bases de données comportent des coordonnées personnelles des élus. Toutefois, ces informations ne sont évidemment pas consultables par le public mais pourraient être utiles aux services des communes en cas de sinistre. Monsieur MONNOT demande donc aux élus qui seraient opposés à la transmission aux autres communes, des informations les concernant de se faire connaître auprès de Solange BONNAIMÉ afin qu'ils soient retirés de la liste.

Enfin, il expose qu'un exercice sera organisé en octobre 2011 entre les membres du poste de contrôle de la commune et 2 agents du cabinet Gerisk qui les mettront en simulation de situation.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 24 Mars 2011 à 20h30.***

**La séance est levée à 22h30.**